

> Médecins spécialistes

Modifications apportées aux lettres d'entente n^{os} 102 et 122 – Installations en pénurie grave d'effectifs

Des changements ont été apportés à la liste des disciplines aux fins de la rémunération dans des installations en pénurie grave d'effectifs en vertu de la *Lettre d'entente n^o 102* ainsi qu'à la liste pour le supplément de garde en disponibilité payable dans certaines installations et certaines disciplines en pénurie d'effectifs en vertu de la *Lettre d'entente n^o 122*.

Les listes sont disponibles à la rubrique [Annexes mises à jour en continu \(Annexes, lettres d'entente et protocoles d'accord\)](#), sous l'onglet *Facturation* de la section réservée à votre profession, sur notre site, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels :

- Établissements et disciplines pour la rémunération selon la *Lettre d'entente n^o 102*;
- Établissements et disciplines pour la rémunération selon la *Lettre d'entente n^o 122*.

Ces changements entraînent la création de 8 nouveaux codes de facturation pour l'urologie entrant en vigueur rétroactivement au **1^{er} décembre 2021**.

Pour la *Lettre d'entente n^o 102*, vous pouvez utiliser les codes de facturation suivants :

FORFAIT	DESCRIPTION	TARIF (\$)
19019	Forfait journalier payable le samedi, le dimanche ou un jour férié, pour l'urologie , article 2	190
19020	Forfait journalier payable en semaine, pour l'urologie , article 2	190
19021	Forfait journalier payable le samedi, le dimanche ou un jour férié, pour l'urologie , article 3	190
19022	Forfait journalier payable en semaine, pour l'urologie , article 3	443

Pour la *Lettre d'entente n° 122*, vous pouvez utiliser les codes de facturation suivants :

FORFAIT	DESCRIPTION	TARIF (\$)
19100	Supplément de garde en disponibilité en urologie , pour tous les médecins, le samedi, le dimanche ou un jour férié	570
19101	Supplément de garde en disponibilité en urologie , pour les médecins remplaçants ou en support, le samedi, le dimanche ou un jour férié	570
19102	Supplément de garde en disponibilité en urologie , pour tous les médecins, en semaine	190
19103	Supplément de garde en disponibilité en urologie , pour les médecins remplaçants ou en support, en semaine	190

Nous sommes prêts à recevoir votre facturation. Vous avez **120 jours** à compter de la date de la présente infolettre pour facturer vos services.

Si vous avez déjà facturé vos services, aucune action n'est requise de votre part. Nous effectuerons une réévaluation des factures. S'il y a lieu, les ajustements paraîtront sur un état de compte subséquent.